



## BAREME DES HONORAIRES

### « L'ENTREPRISE »

#### ◇ VENTE :

BIEN IMMOBILIER à USAGE COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL, Droit au Bail, Cession de fonds de commerce, CESSION de PARTS SOCIALES OU D' ACTIONS DE SOCIÉTÉ <sup>(1)</sup>

PRIX DE VENTE				FRAIS D'AGENCE HT A la charge de l'acquéreur
De	0 €	à	40 000 €	<b>Forfait : 4 000 € HT</b>
De	40 001 €	à	100 000 €	<b>10 %</b>
De	100 001 €	à	150 000 €	<b>9 %</b>
De	150 001 €	à	350 000 €	<b>8 %</b>
De	350 001 €	à	600 000 €	<b>7 %</b>
Plus de	600 001 €			<b>6 %</b>

(1) En cas de cession de parts sociales ou d'actions de société, les honoraires sont calculés sur l'estimation de la valeur de l'immeuble.

#### ◇ LOCATION :

BIEN IMMOBILIER COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL A USAGE LOCATIF

FRAIS D'AGENCE HT	
<b>9% HT</b>	<b>de la première période triennale de loyer à la charge du locataire (Forfait minimum à 1 500€)</b>

Les honoraires de l'agence sont libres.